

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -12 - 14

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, VIDAL, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER,
PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**SUBVENTIONS
AU C.C.A.S
ET
A LA
CAISSE DES ECOLES**

EXERCICE 2018

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Madame Christine ORSINI), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Monsieur
Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Etait absent excusé :

Conseillers Municipaux : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20171212-DEL20171214-AI
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017

Afin de permettre le bon fonctionnement des Etablissements Publics dont le caractère d'utilité communale est expressément établi,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2018 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale :

Etablissements Publics	Subventions à verser €
Caisse des Ecoles (Compte 657361)	384 000 €
C.C.A.S – (Compte 657362)	270 000 €
Total (comptes 657361 – 657362)	654 000 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2018 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense d'un montant global de 654 000 € sera prélevée sur le Budget Primitif de la Commune, exercice 2018, comme suit :

- compte 657361 - Caisse des Ecoles - : 384 000 €
- compte 657362 – CCAS – : 270 000 €

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY